

Bilan 2023

Dans le cadre de la réalisation du bilan 2023 du Syndicat mixte du Parc naturel régional, les missions support Communication et Comptabilité vous seraient reconnaissantes de bien vouloir remplir cette fiche.

Fiche à renvoyer à la mission Communication (copie Marie et Dorothée) au plus tard le 15 janvier 2023.
Merciiiiii !

Mission :

Agriculture durable

Nom de l'action :

Programme de Maintien de l'Agriculture en Zone Humide du Marais Audomarois
(PMAZH marais audomarois)

Nom de l'agent référent de l'action :

Charlotte VALANTIN

Quelle est la durée de cette action (période, action annuelle) ?

Programmation sur 3 ans, on est sur la programmation 2022-2024

A quelles vocation(s)/orientation(s)/mesure(s) de la Charte, cette action répond-elle ?

Vocation 3 Un territoire qui valorise ses potentiels économiques
Orientation 9 : Renforcer la place de l'agriculture durable dans l'économie locale
Mesure 22 : Faciliter l'installation et la transmission des exploitations
Mesure 23 : Valoriser l'herbe pour accroître l'autonomie des systèmes d'exploitation agricoles
Mesure 24 : Poursuivre le développement des filières de proximité et des productions de qualité
Mesure 25 : Sauvegarder les races et les variétés végétales locales en leur assurant un avenir économique
Mesure 26 : Favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux (paysages, ressources en eau, énergie, déchets) dans les systèmes d'exploitation

Décrivez-là (enjeux, contexte, rôle du Parc, objectifs visés...) en quelques lignes :

Le Programme de Maintien de l'Agriculture en Zone Humide (PMAZH) est un programme d'actions multi partenarial visant à concilier les activités agricoles et les fonctions des zones humides. Sur le

marais Audomarois (zone Ramsar), la CAPSO a piloté le dispositif entre 2016 et 2022. Le PMAZH est piloté par le PNR depuis septembre 2022.

A travers le PMAZH, le Parc accompagne les éleveurs et maraîchers à changer de pratiques vers des pratiques agroécologiques (maintien et développement des prairies naturelles, diminution des apports chimiques tels que les engrais et les produits phytosanitaires...) : garantir un revenu juste tout en assurant la préservation des ressources (eau, sol, biodiversité). Le nouveau plan d'action 2022-2024 poursuit les accompagnements proposés aux agriculteurs, amenant de nouvelles actions qui touchent à l'aval de la production, afin de créer des opportunités de changements pour les maraîchers et les éleveurs.

Quelles sont les communes concernées par cette action ?

Zone RAMSAR : Saint-Omer, Arques, St Martin-lez-Tatinghem, Salperwick, Clairmarais, St Momelin, Nieurlet, Noordpeene, Eperlecques, Houlle, Serques, Tilques, Moulle, Longuenesse, Watten

Qui sont les partenaires de cette action ?

Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais, Pôle Légumes Région Nord, SCOPELA, Vet'el, CAPSO

Qui sont les financeurs (co-financement, autofinancement) ?

Il est financé à 70% par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et 30 % par la CAPSO.

Quels sont les progrès ou les résultats atteints dans le cadre de cette action en 2023 ?

1. Afin de diminuer l'usage des produits phytosanitaires tout en maintenant les rendements et la qualité des cultures, les **maraîchers spécialisés** volontaires ont travaillé à :
 - Augmenter la régulation biologique des prédateurs par les auxiliaires de culture (Bandes fleuries / broyage inversé des berges / insecticides faibles spectres / nichoirs)
 - Augmenter la résistance des cultures par le travail sur la fertilité du sol et le sol vivant (couverts d'interculture)
 - Atteindre une nutrition équilibrée des cultures (analyses de sève, apports de nutriments)

Résultats :

Régulation biologique : résultats généraux moyens avec certains ravageurs des cultures attirés par la bande fleurie (chenilles notamment) et certains auxiliaires notamment présents dans le témoin sans bande fleurie (prédateurs de pucerons). Résultat positif sur la régulation des pucerons par la présence de la bande fleurie, ainsi que sur 2 autres ravageurs dans une moindre mesure, et sur l'itinéraire technique utilisant peu d'insecticides (pas plus de ravageurs sur les choux).

Couverts d'intercultures :

- Début 2023 : bons résultats sur la structure des sols par les couverts mis en place en 2022

- Fin 2023 : bon développement des couverts mis en place en août et septembre. Expérimentation avortée en partie par les inondations qui ont détruit les couverts en novembre, pour avoir des résultats en 2024.

Nutrition des cultures : résultats positifs avec diminution de la présence de pucerons sur les parcelles ayant reçu des oligo-éléments en choux de conservation. Peu de différences en essais choux-fleurs. Les résultats de l'année 2023 permettent d'affiner un peu plus l'itinéraire technique (apports d'oligo-éléments et fractionnement des apports azotés).

2. Parallèlement, afin de développer des agrosystèmes productifs, rémunérateurs et autonomes, les **marâchers diversifiés** volontaires ont travaillé à :

- Avoir un sol fertile et vivant (Couverture permanente du sol)
- Réduire la pénibilité du travail et gagner en productivité via l'auto-fabrication d'outils (visite des outils anciens utilisés sur le marais/réappropriation d'outils)

Résultats : échanges avec d'anciens maraichers, notamment autour de la réutilisation de la baguennette, qui donneront lieu à une fabrication de baguennette et une formation par un ancien maraicher en 2024, et la production et reproduction de semences de variétés locales anciennes

3. Les **éleveurs** du marais Audomarois peuvent bénéficier de différentes démarches de suivis individuels et collectifs : un accompagnement pour l'optimisation du pâturage avec la démarche Pâtur'Ajuste, un accompagnement vétérinaire individuel pour réduire les traitements antiparasitaires avec Vet'El, et des audits technico-économiques annuels (GTE).

Une plantation de slips dans différentes prairies des éleveurs engagés nous a donné des indications sur la présence de vie dans le sol, dans différentes situations : apports d'engrais chimique ou non, prairie naturelle ou ressemée régulièrement, présences de plantes indésirables (chardons, orties), humidité du sol, productivité de la prairie... résultats très différents d'une prairie à l'autre, qui permettent aux éleveurs de s'interroger sur leurs pratiques.

Viande du marais audomarois : Depuis 2021, afin de garantir la rentabilité de leurs productions, un collectif d'éleveurs-ses s'est créé pour travailler à la co-construction d'un projet de valorisation économique de la viande du marais audomarois. Le projet a été présenté à un boucher, une commune en gestion directe pour la restauration collective et les chefs de cuisines de l'Audomarois.

En septembre 2023, un 1^e test de la filière en création a été réalisé : un éleveur à l'herbe du PMAZH a fait abattre une vache à l'abattoir de Fruges et les morceaux de viande bovine de type bourguignon, rosbeef et haché ont été vendus dans 2 collèges de l'Audomarois, avec présentation des actions agroécologiques mises en place par l'éleveur. L'éleveur a eu une plus-value économique et les chefs de cuisine des collèges ont été très satisfaits de l'origine et de la qualité de la viande.

Pouvez-vous donner des éléments d'évaluation (chiffres clés), en fonction des indicateurs et

objectifs fixés par la Charte ?

- En 2023, 7 manifestations collectives ont attiré entre 4 et 8 éleveurs : 2 tournées collectives, 3 apéros-prairies sur les thèmes insectes & ruminants, stress thermique & agroforesterie et fertilité & vie du sol, 1 voyage de 3 jours en Ariège pour les 10 ans du réseau Pâtur'Ajuste à la découverte des fermes de cette région, 1 session de 2 jours pour les journées nationales éleveurs (en Scarpe-Escout).
- 7 éleveurs en suivi individuel Pâtur'Ajuste (1 à 5 visites/an selon l'éleveur) (soit environ 7% des éleveurs) et 7 éleveurs participent seulement aux actions collectives ou périodiquement
- 3 éleveurs investis dans la démarche de valorisation de la viande du marais
- 2 collègues approvisionnés en viande locale de qualité (viande du marais)
- 1 éleveur en Moutons Boulonnais engagé dans le PMAZH, passé de 150 à 200 têtes
- 4 maraichers diversifiés intéressés par les variétés locales anciennes
- 12 éleveurs engagés sur le marais dans l'expérimentation des paiements pour services environnementaux sur l'herbe (PSE Herbe) dont 6 suivis dans la démarche Pâtur'Ajuste

Freins et leviers, difficultés et points forts de la démarche ?

Les freins : le sujet des niveaux d'eau dans les casiers hydrauliques fermés du marais est toujours un sujet conflictuel entre agriculteurs, auquel s'ajoute l'objectif de la préservation de la tourbe. Il n'y a pas eu d'avancées en 2023 sur ce sujet.

Leviers : des agriculteurs très engagés qui permettent de faire avancer les choses et de motiver leurs collègues pour cette démarche (partages d'expériences).

Points forts : plusieurs sites PMAZH sur l'ensemble du bassin Artois-Picardie (6) et accompagnement dans les actions par l'Agence de l'Eau, ce qui nous permet d'avancer collectivement sur la thématique élevage (plusieurs groupes de travail régionaux).

Avez-vous connaissance d'une action similaire engagée par d'autres partenaires (sans accompagnement du Parc) ?

Pour la partie élevage, le PMAZH existe sur 5 autres territoires du bassin Artois-Picardie, et est accompagné par d'autres Parcs et la Chambre d'Agriculture

Selon vous, quelle place devrait prendre cette action dans le livret de bilan ?

(Formats possibles : une brève, ½ page, 1 page, 2 pages)

Pourquoi pas 1 page, moitié maraichage, moitié élevage

Si possible joindre une photo (pas dans le doc word mais en PJ dans le mail ou le teams). Quel est le nom de la ou les photo(s) rattachée(s) à cette action ?

Vous pouvez mettre une photo que Dorothee a prise lors de la plantation de slips en mai 2023 : plantation de slips chez un éleveur du PMAZH pour découvrir l'activité biologique dans les sols de ses prairies